

existantes ou ont aidé à fonder de nouveaux services aériens. Les services aériens transatlantiques, inaugurés durant la guerre par le ministère des Transports, ont été confiés aux Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada), société créée en 1937 par une loi du Parlement afin d'assurer un service aérien transcontinental régulier sous la régie de l'État. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été formées par la fusion de petites sociétés en vue de desservir le nord du Canada. En 1949, elles ont été chargées d'assurer des services transpacifiques au nom du Canada et, au printemps de 1959, elles ont inauguré un service transcontinental quotidien (aller et retour) entre Montréal et Vancouver. L'activité d'Air-Canada et des L. P.-C. est décrite aux pp. 893-894.

Contrôle de l'aviation civile.—La réglementation de l'aviation civile relève du pouvoir fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi compte trois parties. De manière générale, la Partie I porte sur l'aspect technique de l'aviation civile (immatriculation des avions, délivrance de permis aux aviateurs, établissement et entretien des aéroports et des installations de navigation aérienne, réglementation de la navigation aérienne, enquêtes sur les accidents et sécurité de fonctionnement des appareils) et est appliquée par le Directeur de l'aviation civile, sous la surveillance du sous-ministre adjoint, Services de l'Air, ministère des Transports. La Partie II vise l'aspect social et économique des services aériens commerciaux et attribue à la Commission des transports aériens certaines fonctions relatives à la réglementation des services aériens commerciaux (voir pp. 826-827). La Partie III porte sur les questions d'administration interne des services de l'État se rattachant à la loi.

Services météorologiques.—Les services météorologiques sont assurés par le Service météorologique du ministère des Transports qui répond aux besoins de plus en plus grands de l'aviation, de l'agriculture, de l'industrie et du public en général. Le ministère de la Défense nationale requiert lui aussi un service météorologique de plus en plus développé et c'est le rôle principal du Service de le lui fournir, au Canada ou à l'étranger. Il existe un bureau central d'analyse à Montréal et 58 bureaux de prévision au Canada, deux à bord de navires et quatre en Europe. Les bureaux de prévision sont reliés entre eux par 39,220 milles de circuits de télétype et de radio-télétypie et par un réseau national de facsimilé totalisant 13,800 milles aériens. Au 1^{er} janvier 1960, le Service comptait 258 stations synoptiques qui effectuent des observations toutes les six heures, un réseau de 32 stations de radiosonde (dont cinq dans l'extrême Arctique, administrées en commun avec les États-Unis), 71 stations de radiovent et 1,573 stations climatologiques. Enfin, il existe une station de météorologie océanique qui, toutes les trois heures, effectue des observations dans le Pacifique à 1,000 milles à l'ouest de Vancouver, station qui fonctionne en vertu d'une entente internationale. (Voir aussi p. 79).

Association des industries aéronautiques et des transports aériens.—A la fin de 1958, les écoles de vol commercial, membres de l'Association des industries aéronautiques et des transports aériens, étaient au nombre de 57. Au cours de l'année, 1,240 élèves ont reçu le brevet de pilote privé et 150, le brevet de pilote commercial. Les heures de vol d'instruction ont été de 61,010.

Association royale canadienne des aéroclubs.—A la fin de 1959, l'Association comptait 41 clubs totalisant 10,562 membres et disposant de 207 avions d'instruction. Au cours de l'année, 1,711 élèves ont reçu le brevet de pilote privé et 124, le brevet de pilote commercial. Le nombre des heures de vol d'instruction a été de 109,502.

Accords aériens internationaux.—La position du Canada dans le domaine de l'aviation de même que sa situation géographique rendent impérieuse sa collaboration à l'aviation civile internationale. Le Canada a joué un rôle important dans les discussions qui ont jeté les bases de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège est à Montréal (P.Q.). Un article spécial, *Le Canada et l'OACI*, a paru dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 852-859.